

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la commission centrale de gestion des emplois
pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé,
secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de
promotion sociale officiels subventionnés**

A.Gt 30-10-2020

M.B. 14-01-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 7, 13, § 1^{er}, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 4 octobre 2016, 24 novembre 2016, 12 octobre 2017, 17 octobre 2017, 22 mars 2018, 04 juin 2018, 26 février 2019, 20 mars 2019, 12 juin 2019, 30 octobre 2019 et 6 décembre 2019;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, § 1^{er}, 17^o ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - dans l'article 2, 1^{er} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, tel que modifié, les mots «M. Pol SOUDAN» et «Mme Michèle VAN AVERMAET» sont respectivement remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS» et «Mme Caroline DUCK».

Article 2. - dans l'article 2, 2^{ème} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, tel que modifié, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DE HOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Christophe DENUIT».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 30 octobre 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ